



REGLES LOCALES PERMANENTES « Old Course » du Golf de Brest- Iroise

Les compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf de Brest-Iroise se jouent selon les Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs complétées par les Règles Locales Spécifiques suivantes.

OBSTRUCTIONS AMOVIBLES (Règle 15-2)

Les poteaux de 135 m et les râteaux.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (Règle 16)

- **Sont terrains en réparation :**

- Les zones délimitées par des lignes blanches continues ou discontinues,
- Les traces nettes d'engins,
- Les zones dégradées par les tempêtes et coupes (ensemble arbres et souches),
- L'ancien bunker de fairway de trou N°14

- **Sont Obstructions inamovibles :**

- Tous les chemins du terrain constitués de matériaux rapportés (graviers, sable, etc.),
- Les marques de parcours, bancs et supports de bancs,
- Les rochers et roches affleurantes dans les zones tondues ras à hauteur de fairway,
- La cabane et les panneaux près du green du trou N°9

ZONES à PENALITES ROUGE (Règle 17)

- Tous les Fossés balisés ou non du parcours, mais dégagés et visibles depuis le fairway avec une lisière représentée par la ligne de rupture de pente du terrain adjacent. (Ceci exclut donc les fossés enfouis dans le rough extrême).
- Les zones boisées sur la droite des trous N°4 et N°5 et sur la droite des greens N° 4 et 6 (pénalité rouge définie d'un seul côté et s'étendant à l'infini)

HORS-LIMITES (Règle 2 et 18)

- Le talus et la zone boisée à gauche du trou N°1.
- La route goudronnée située à gauche et la zone boisée à l'arrière du green du trou N° 9.
- Le talus et la zone boisée à gauche du trou N°16 jusqu'au virage dog-leg.
- Le practice situé sur la droite des trous N°17 et N°18.
- La zone « Hôtel et Putting-green » située à gauche et en arrière du green 18.

• **Balle déviée par une ligne électrique (trous N°17 et N°18)**

Si on est sûr ou quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique durant le jeu, le coup ne compte pas. Le joueur doit jouer une balle sans pénalité de l'endroit d'où le coup précédent a été joué.

PENALITES pour Infraction à ces Règles Locales :

Stroke Play: Pénalité Générale (2 coups) - Match Play: Perte du trou